

ANNEXE No 3

à présent.—R. J'ai toujours accompli mes fonctions, et ai joui et jouis maintenant d'une bonne santé.

Q. Vous êtes-vous en aucun temps senti faible et incapable de faire votre ouvrage ?
—R. Non.

Q. Vos selles ont-elles été régulières?—R. Oui.

Q. Avez-vous été sujet à la diarrhée?—R. Non.

Q. Quelle est votre taille, et combien pesiez-vous avant cette expérimentation ?
—R. 5 pieds 8½ pouces. Poids, 140 livres.

Q. Votre poids a-t-il augmenté ou diminué?—R. Je pèse 4 livres de plus.

Q. Pensez-vous que cette diète vous a été favorable ou défavorable, et pourquoi ?
—R. Favorable.

Q. Êtes-vous fatigué de cette diète, ou éprouvez-vous du dégoût pour cette poudre, ce pain ou ce biscuit?—R. Non ; je n'éprouve pas de dégoût pour cette nourriture.

Q. En vous basant sur votre état physique des derniers 28 jours, et d'après ce que vous ressentez maintenant, vous sentez-vous capable de continuer l'expérimentation pendant une autre période de 28 jours, si votre officier supérieur vous le demandait?—R. Oui.

Q. Après avoir lu avec soin les questions précédentes et les réponses que vous avez données, et sachant parfaitement et comprenant que, par suite de ce témoignage assermenté, il peut se faire que l'on envoie en service actif les troupes de Sa Majesté des différentes parties de l'empire, pour une période de 25 ou 30 jours, sans autres aliments que la diète suivie par vous pendant les derniers 28 jours, jurez-vous que vos réponses contiennent la vérité et rien que la vérité?—R. Oui.

(Signé) EDMOND ABBA.

COMTÉ DE FRONTENAC, }

Savoir :

Je, EDMOND ABBA, de la cité de Kingston, dans le comté de Frontenac et la province d'Ontario, soldat du train dans la batterie "A," A.R.C., déclare solennellement:—

1. Que je suis la personne nommée et dont les réponses aux questions sont contenues dans les cinq pages précédentes portant mes initiales au bas, concernant l'expérimentation, faite sur moi par le Dr Francis E. Devlin, d'une substance alimentaire appelée "Protose de Hatch."

2. Que chacune des réponses y contenues est vraie et exacte.

Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment, sous l'empire de l'Acte de la preuve en Canada, 1893.

Déclaré devant moi, en la cité de }
Kingston, dans le comté de }
Frontenac, ce 17^e jour d'avril }
1899. }

W. MUNDELL,
Comm., etc. }

(Signé) EDMOND ABBA.

PIÈCE N° 50.

[Sceau.]

DEVANT M^{RE} WILLIAM HENRY COX, soussigné, notaire public pour la province de Québec, résidant et pratiquant dans la cité de Montréal.

A COMPARU :

FRANCIS E. DEVLIN, de la cité de Montréal, docteur en médecine.

Lequel a déposé entre mes mains, le notaire soussigné, pour demeurer au greffe de mon bureau, une certaine déclaration faite par OWEN VAUGHAN WILLIAMS, bom-